



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 109375

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conséquences que représente l'augmentation du prix des carburants pour l'exercice libéral de la profession d'infirmière. En effet, la plupart des patients présentent des pathologies handicapantes et sont souvent dans l'impossibilité de se déplacer, notamment dans les zones de revitalisation en milieu rural. C'est pourquoi la majorité des actes s'effectuant au domicile des malades, la profession souffre directement de la forte hausse du tarif des carburants ces dernières années. De plus, l'indemnité forfaitaire de déplacement reste plafonnée à 2 euros depuis novembre 2003, et les indemnités horokilométriques en plaine (0,30 euro) et en montagne (0,42 euro) demeurent inchangées depuis mars 2002. Afin de compenser cette augmentation de coût de fonctionnement, la profession demande l'exonération de la taxe professionnelle pour 2007. Aussi, il souhaiterait connaître ses intentions quant à cette proposition et les mesures que le Gouvernement entend prendre pour remédier à cette situation désastreuse pour l'exercice libéral de la profession infirmière, dans un contexte où la population française vieillit.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109375

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11539